

PLAN D'INTERVENTION

07/09/2023

Forme de corruption priorisée 1					
<p>Paiement pour accélérer le processus d'octroi de titres miniers : La procédure cadastrale n'indique pas de délai de traitement des dossiers. La procédure est souvent lente créant ainsi une certaine frustration ou impatience chez les demandeurs de titres miniers. Cette frustration est exploitée par certains agents de l'Etat pour demander des paiements. Dans d'autres cas, les entreprises sont impatientes d'obtenir le titre minier et proposent directement ou par l'intermédiaire d'agents de payer pour accélérer le processus.</p>					
<p>Objectif 1</p>					
<p>Accroître la transparence et l'efficacité du processus d'octroi de titres miniers afin de décourager les actes corrompus susceptibles d'entraîner une répercussion négative sur le secteur extractif guinéen.</p>					
	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) soulève la nécessité d'engager des réformes pour réviser la procédure cadastrale en vue d'inclure des délais de traitement standards à toutes les étapes du processus – tout en favorisant plus largement la digitalisation de la procédure cadastrale.	Secrétaire général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire général évoque cette question à la réunion du conseil de cabinet Ministériel, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère en ce qui concerne la révision de la procédure cadastrale (y compris la digitalisation).	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la révision de la procédure cadastrale.</p> <p>Acte portant révision de la procédure cadastre.</p>
2	Le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) sensibilise ses agents aux risques de corruption et promeut une culture d'intégrité et d'éthique.	Directeur général du CPDM	T1 – T4 2024	Le Directeur général soulève la question lors du conseil d'administration, à la suite de laquelle les dispositions nécessaires sont prises pour prévenir les risques de corruptions et promouvoir la culture d'intégrité et d'éthique dans la procédure cadastrale auprès des acteurs impliqués.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p>

3	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) encourage la promotion de l'intégrité et de l'éthique en ce qui concerne le paiement de pot de vin pour accélérer le processus d'octroi des titres miniers.	Président de la CMG	T1 – T4 2024	Le Président de la CMG organise des ateliers/sessions de sensibilisation à l'intention de sociétés minières sur les risques de corruptions dans l'acquisition des titres miniers.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'organisation de ces sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisation.</p> <p>Comptes rendus des médias.</p>
4	L'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) prend connaissance de cette forme de corruption et sensibilise les agents publics qui pourraient être tentés de se livrer à de telles pratiques corrompues.	Secrétaire exécutif de l'ANLC	T1 – T4 2024	Le Secrétaire exécutif aborde cette problématique lors de la réunion du conseil d'administration, la préoccupation sera ensuite intégrée dans l'agenda de la direction, visant à développer une compréhension approfondie de cette pratique et à sensibiliser les agents publics.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été abordée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'approfondissement de la compréhension de cette pratique et la sensibilisation des agents publics.</p> <p>Courriers adressés aux parties prenantes concernées.</p>

					Nombre de sessions de sensibilisation organisées.
5	Les organisations de la société civile initient une campagne médiatique en collaboration avec les médias en ligne et audio, dans le but de susciter un débat sur le sujet et d'attirer l'attention du public et des décideurs sur le risque de corruption.	Le président du collège des représentants de la société civile au sein du groupe multipartite de l'ITIE-Guinée.	T1 – T4 2024	Le président évoque cette question lors de la réunion de l'assemblée, ce qui conduit à l'intégration de la préoccupation à l'ordre du jour du collège en vue du lancement de la campagne médiatique.	Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter le lancement de la campagne médiatique. Nombre d'émissions organisés/articles de presse diffusés.
6	L'ITIE organise des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la transparence dans l'octroi des titres miniers et autorisations permettant de se livrer aux opérations minières en Guinée.	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la transparence dans l'octroi des titres miniers et autorisations permettant de se livrer aux opérations minières en Guinée.	Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des sessions de sensibilisation. Nombre de sessions de sensibilisation organisées. Rapport des sessions de sensibilisation.

Forme de corruption priorisée 2

Favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières : Cette pratique implique la manipulation des clauses fiscales dans les conventions de base des sociétés minières. Le favoritisme dans les annexes fiscales peut prendre plusieurs formes, notamment l'octroi d'exonérations d'impôts à des sociétés minières spécifiques sans raison valable, l'attribution de taux d'imposition préférentiels et la manipulation de la formule de calcul des redevances.

Objectif 1

Renforcer la surveillance des négociations de conventions minières par le parlement, la société civile, les médias et l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) et la divulgation des motivations derrière les exonérations et avantages fiscaux accordés aux sociétés minières.

	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	ITIE organise des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés aux exonérations fiscales et avantages accordés aux sociétés, à l'attention de la société civile, les médias et d'autres parties prenantes clés.	Le Groupe Multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés aux exonérations fiscales et avantages accordés aux sociétés minières au détriment de l'intérêt national.	Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée. Nombre de sessions de sensibilisation organisées.
2	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) mène une campagne de sensibilisation auprès des entreprises minières pour promouvoir des négociations équitables et transparentes dans les contrats miniers, mettant en lumière l'impact de pratiques favorables aux entreprises au détriment de l'intérêt national – à cause du favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières.	Président de la CMG	T1 – T4 2024	Le Président de la CMG organise des ateliers/sessions de sensibilisation à l'intention de sociétés minières sur les pratiques de favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières – faciliter par certains cadres de l'administration publique impliqués dans cette forfaiture.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'organisation de ces sessions de sensibilisation. Nombre de sessions de sensibilisation organisées. Rapport des sessions de sensibilisation. Comptes rendus des médias.
3	Le collège des représentants de la société civile au sein de l'ITIE Guinée initie avec l'appui des partenaires techniques une étude sur les exonérations fiscales accordées aux entreprises minières et leurs impacts sur les revenus de l'Etat.	Le comité de pilotage du projet de diagnostic de corruption	T1 – T4 2024	Le comité de pilotage du projet de diagnostic de corruption examine les exonérations fiscales accordées aux entreprises minières et leurs impacts sur les revenus de l'Etat.	Extrait du procès-verbal de la réunion du comité attestant que la question a été discutée. Rapport d'étude sur les exonérations fiscales accordées aux entreprises minières et leurs impacts sur les revenus de l'Etat.

4	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) publie les annexes fiscales et les procès-verbaux de négociations des conventions minières.	Secrétaire général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire général évoque cette question à la réunion du conseil de cabinet Ministériel, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère en ce qui concerne la publication les annexes fiscales et les procès-verbaux de négociations des conventions minières.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la publication les annexes fiscales et les procès-verbaux de négociations des conventions minières.</p> <p>Nombre d'annexes fiscales publiés sur le site contrat minier ou le site du ministère des mines.</p>
5	L'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) prend connaissance de cette forme de corruption et sensibilise les agents publics qui pourraient être tentés de se livrer à de telles pratiques corrompues.	Secrétaire exécutif de l'ANLC	T1 – T4 2024	Le Secrétaire exécutif aborde cette problématique lors de la réunion du conseil d'administration, la préoccupation sera ensuite intégrée dans l'agenda de la direction, visant à développer une compréhension approfondie de cette pratique et à sensibiliser les agents publics.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été abordée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'approfondissement de la compréhension de cette pratique et la sensibilisation des agents publics.</p> <p>Courriers adressés aux parties prenantes concernées.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p>

6	Les organisations de la société civile initient une campagne médiatique en collaboration avec les médias en ligne et audio, dans le but de susciter un débat sur le sujet et d'attirer l'attention du public et des décideurs sur le risque de corruption.	Le président du collège des représentants de la société au sein du groupe multipartite de l'ITIE-Guinée.	T1 – T4 2024	Le président évoque cette question lors de la réunion de l'assemblée, ce qui conduit à l'intégration de la préoccupation à l'ordre du jour du collège en vue du lancement de la campagne médiatique.	Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter le lancement de la campagne médiatique. Nombre d'émissions organisés/articles de presse diffusés.
---	--	--	--------------	--	---

Forme de corruption priorisée 3

Paiement de commission occulte dans la chaîne de paiement : Cette pratique consiste au paiement de pots-de-vin pour accélérer le transfert des fonds destinés aux fournisseurs ayant exécutés les projets des collectivités.

Objectif 1

Assurer la transparence et l'efficacité du processus de transfert de fonds en introduisant des délais standards de traitement des dossiers.

	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	L'agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC) soulève la nécessité d'engager des réformes pour réviser la procédure de transferts de fonds en vue d'inclure un délai de traitement standard pour les demandes de transfert de fonds après présentation de la documentation requise – tout en favorisant plus largement la digitalisation de la procédure cadastrale.	Directeur général de l'ANAFIC	T1 – T4 2024	Le Directeur général soulève la question de la révision manuel de procédures et l'instauration de délais de traitement standards (y compris la digitalisation) lors du conseil d'administration, à la suite de laquelle la préoccupation serait intégrée dans le plan d'action annuel de l'ANAFIC.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la révision de la procédure de traitement des dossiers pour une digitalisation et inclusion de délais de traitement standards. Acte portant révision de la procédure de transfert de fonds.

2	L'agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC) engage un auditeur externe pour conduire régulièrement des audits indépendants des processus de de transferts de fonds pour mettre en évidence les dysfonctionnements et apporter des améliorations.	Directeur général de l'ANAFIC	T1 – T4 2024	Le Directeur général soulève la question lors du conseil d'administration, à la suite de laquelle la préoccupation sera intégrée dans le plan d'action de l'ANAFIC et les dispositions sont prises pour engager un auditeur pour réaliser les audits indépendants.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'engagement d'un auditeur pour réaliser les audits indépendants. Rapports d'audits.
3	L'agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC) met en place une politique de lanceurs d'alerte pour dénoncer les mauvaises pratiques dans les procédures de transferts de fonds.	Directeur général de l'ANAFIC	T1 – T4 2024	Le Directeur général soulève la question lors du conseil d'administration, à la suite de laquelle la préoccupation sera intégrée dans le plan d'action de l'ANAFIC et les dispositions sont prises pour la mise en place d'une politique de lanceurs d'alerte pour dénoncer les mauvaises pratiques dans les procédures de transferts de fonds.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la mise en place d'une politique de lanceurs d'alerte pour dénoncer les mauvaises pratiques dans les procédures de transferts de fonds. Politique de lanceurs d'alerte opérationnelle.
4	L'agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC) adopte une démarche proactive dans la mise à jour de son site web et publie régulièrement les informations sur les transferts infranationaux, les rapports des	Directeur général de l'ANAFIC	T1 – T4 2024	Le Directeur général prend les dispositions pour la mise à jour du site web et la publication régulière des informations sur les transferts infranationaux, les rapports des auditeurs et les évaluations des bailleurs.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée. Nombre de données actualisées sur le site web

	auditeurs et les évaluations des bailleurs.				de l'ANAFIC en ce qui concerne les transferts infranationaux, les rapports des auditeurs et les évaluations des bailleurs. Site internet mise à jour.
5	L'ITIE organise des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la gestion efficiente des financements destinés aux collectivités locales – tout en promouvant une culture d'intégrité et de redevabilité.	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la gestion efficiente des financements destinés aux collectivités locales	Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des sessions de sensibilisation. Nombre de sessions de sensibilisation organisées. Rapport des sessions de sensibilisation.
6	L'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) prend connaissance de cette forme de corruption et sensibilise les agents publics qui pourraient être tentés de se livrer à de telles pratiques corrompues.	Secrétaire exécutif de l'ANLC	T1 – T4 2024	Le Secrétaire exécutif aborde cette problématique lors de la réunion du conseil d'administration, la préoccupation sera ensuite intégrée dans l'agenda de la direction, visant à développer une compréhension approfondie de cette pratique et à sensibiliser les agents publics.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été abordée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'approfondissement de la compréhension de cette pratique et la sensibilisation des agents publics.

					<p>Courriers adressés aux parties prenantes concernées.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p>
7	<p>La Chambre des Mines de Guinée (CMG) initie une action de sensibilisation auprès des entreprises minières en vue de promouvoir la transparence et l'éthique dans le processus de paiement des fonds destinés au développement communautaire. L'objectif serait d'assurer que ces fonds soient transférés en temps opportun et qu'ils génèrent des résultats concrets et positifs pour les communautés concernées.</p>	Président de la CMG	T1 – T4 2024	<p>Le Président de la CMG organise des ateliers/sessions de sensibilisation à l'intention de sociétés minières sur la nécessité de s'impliquer dans l'effectivité non seulement des transferts infranationaux en temps, mais aussi de leur utilisation efficace de nature à être impactante pour favoriser des relations positives avec les communautés locales et contribuer à un environnement de travail plus stable et productif.</p> <p>La CMG devient, à la faveur d'un décret, membre du comité ou est impliquée dans la procédure de transferts de fonds.</p>	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'organisation de ces sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisation.</p> <p>Comptes rendus des médias.</p>
Objectif 2					
Promouvoir l'engagement de la société civile et des médias dans la surveillance des transferts infranationaux afin décourager et dénoncer les pratiques corrompues et répréhensibles.					
	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	<p>L'ITIE organise des sessions de formation pour la société civile et les médias en matière de suivi des transferts infranationaux et les moyens de prévenir les pratiques corrompues et répréhensibles.</p>	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	<p>Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de formation pour la société civile et les médias en matière de suivi des transferts infranationaux et les moyens de prévenir les pratiques corrompues et répréhensibles.</p>	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter</p>

					<p>l'organisation des sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de formations.</p>
2	L'ITIE s'engage à collaborer avec les médias locaux pour réaliser des reportages d'investigation sur les transferts infranationaux suspects.	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'engager une collaboration avec les médias locaux pour réaliser des reportages d'investigation sur les transferts infranationaux suspects.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'établissement d'une collaboration avec les médias locaux pour réaliser des reportages d'investigation sur les transferts infranationaux suspects.</p> <p>Vidéos concernant les enquêtes sur des transferts infranationaux suspects.</p>
3	Les organisations de la société civile initient une campagne médiatique en collaboration avec les médias en ligne et audio, dans le but de susciter un débat sur le sujet et d'attirer l'attention du public et des décideurs sur le risque de corruption.	Le président du collège des représentants de la société au sein du groupe multipartite de l'ITIE-Guinée.	T1 – T4 2024	Le président évoque cette question lors de la réunion de l'assemblée, ce qui conduit à l'intégration de la préoccupation à l'ordre du jour du collège en vue du lancement de la campagne médiatique.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée.</p> <p>Feuille de route/plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter le lancement de la campagne médiatique.</p>

					Nombre d'émissions organisés/articles de presse diffusés.
	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) prend en charge l'organisation les activités de communications liées à la lutte contre la corruption.	Président de la CMG	T1 – T4 2024	Le Président de la CMG facilite, à travers le financement d'ateliers et autres rencontres dédiées, la promotion de l'engagement de la société civile et des médias dans la surveillance des transferts infranationaux afin décourager et dénoncer les pratiques corrompues et répréhensibles.	Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée. Feuille de route/plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des activités de communications liées à la lutte contre la corruption. Comptabilité de la CMG (Bons de commandes et factures). Comptes rendus des médias.

Forme de corruption priorisée 4

Sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation : Cette forme de corruption consiste pour les sociétés minières à sous-évaluer la qualité de la bauxite dans le but de minimiser le prix de vente. La minimisation du prix de vente réduit le chiffre d'affaires et par conséquent les obligations fiscales dont il sert à déterminer.

Objectif 1

Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières du Laboratoire National de la Géologie pour lui permettre de faire une analyse indépendante de la qualité.

	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) renforce les capacités du Laboratoire National de la Géologie (LNG) en termes de ressources humaines, matérielles et financières pour un contrôle indépendant de la qualité.	Secrétaire Général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire Général évoque cette question du renforcement des capacités du LNG en termes de ressources humaines, matérielles et financières lors du conseil de Cabinet Ministériel, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère.	Procès-verbal de la réunion du 'Conseil de Cabinet du ministère attestant que la question a été discutée. Rapport d'évaluation des besoins du LNG. Feuille de route/plan d'action définissant les

					grandes lignes du le renforcement des capacités du Laboratoire National de la Géologie.
2	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) met en œuvre des audits réguliers des processus de contrôle qualité pour garantir que l'analyse de la qualité est effectuée de manière indépendante et transparente, détecter et corriger les lacunes et apporter des améliorations.	Secrétaire Général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire général soulève la question à la réunion du conseil de cabinet Ministériel, à la suite de laquelle la préoccupation sera intégrée dans le plan d'action du ministère en ce qui concerne l'élaboration d'un plan d'audit.	Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'élaboration d'un plan d'audit. Rapport d'audits réalisés. Nombre d'audits réalisés.
3	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) met en place un système d'évaluation des quantités par rotation des agents évaluateurs dans les différents navires transportant les minerais en vrac, pour éviter la familiarisation et réduire les risques de corruption.	Directeur général du bureau du BEQQ	T1 – T4 2024	Le Directeur général intègre l'élaboration d'un plan de rotation des évaluateurs de la certification des quantités de minerais exportés dans les différents ports miniers comme indiqué dans le plan d'action du bureau	Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan rotation des agents évaluateurs de quantités. Système de rotation opérationnel.
4	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) met en place un mécanisme de certification et de contrôle des laboratoires privées	Secrétaire Général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire Général évoque la question de la certification et de contrôle des laboratoires privées lors du conseil de cabinet du ministère, ce qui	Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée.

	pour garantir leur indépendance et la fiabilité de leur analyse.			conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère.	Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la mise en place d'un mécanisme de certification et de contrôle des laboratoires privées Cahier de charge élaboré. Rapport de contrôles des laboratoires.
5	L'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) prend connaissance de cette forme de corruption et sensibilise les agents publics qui pourraient être tentés de se livrer à de telles pratiques corrompues.	Secrétaire exécutif de l'ANLC	T1 – T4 2024	Le Secrétaire exécutif aborde cette problématique lors de la réunion du conseil d'administration, la préoccupation sera suite intégrée dans l'agenda de la direction, visant à développer une compréhension approfondie de cette pratique et à sensibiliser les agents publics.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été abordée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'approfondissement de la compréhension de cette pratique et la sensibilisation des agents publics. Courriers adressés aux parties prenantes concernées. Nombre de sessions de sensibilisation organisées.
6	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) lance une campagne de sensibilisation auprès des entreprises minières afin de promouvoir la transparence dans	Président de la CMG	T1 – T4 2024	Le Président de la CMG organise des ateliers/sessions de sensibilisation à l'intention de sociétés minières pour promouvoir la transparence	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.

	l'évaluation de la qualité de la bauxite exportée .			<p>dans l'évaluation de la qualité de la bauxite exportée.</p> <p>La CMG mobilise des fonds pour offrir des outils ou des laboratoires d'analyse aux services de l'État.</p>	<p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'organisation de ces sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisation.</p> <p>Comptes rendus des médias.</p>
7	Les organisations de la société civile initient une campagne médiatique en collaboration avec les médias en ligne et audio, dans le but de susciter un débat sur le sujet et d'attirer l'attention du public et des décideurs sur le risque de corruption.	Le président du collège des représentants de la société au sein du groupe multipartite de l'ITIE-Guinée.	T1 – T4 2024	Le président évoque cette question lors de la réunion de l'assemblée, ce qui conduit à l'intégration de la préoccupation à l'ordre du jour du collège en vue du lancement de la campagne médiatique.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter le lancement de la campagne médiatique.</p> <p>Nombre d'émissions organisés/articles de presse diffusés</p>
8	L'ITIE organise des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des sessions de sensibilisation.</p>

					<p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisation.</p>
Forme de corruption priorisé 5					
Manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts : Cette forme de corruption consiste pour les sociétés minières à vendre leur production à des prix inférieurs au prix du marché à des sociétés affiliées domiciliées dans des pays considérés comme paradis fiscaux en vue de minimiser leurs chiffres d'affaires en Guinée.					
Objectif 1					
Améliorer la transparence dans la fixation du prix de la bauxite					
	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) assure l'opérationnalisation du prix de référence applicable à la vente de la bauxite.	Secrétaire Général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire Général évoque cette question au sein du conseil de cabinet du MMG, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère et l'organisation de réunions interministérielles sur l'opérationnalisation du prix de référence de la bauxite	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la conduite d'une évaluation de la mise en œuvre efficiente du prix de référence applicable à la vente de la bauxite.</p> <p>Rapport d'évaluation relatif aux prix de référence applicable à la vente de la bauxite.</p>
2	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) mène les discussions sur la création d'un marché boursier pour la bauxite guinéenne	Secrétaire Général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire général évoque cette question au sein du conseil de Cabinet du MMG, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère et la conduite d'une étude faisabilité de la création	<p>Procès-verbal de la réunion du Conseil attestant que la question a été discutée.</p> <p>Termes de référence de l'étude de faisabilité.</p>

				du marché de la bauxite en Guinée.	Rapport de l'étude de faisabilité.
3	L'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) prend connaissance de cette forme de corruption et sensibilise les agents publics qui pourraient être tentés de se livrer à de telles pratiques corrompues.	Secrétaire exécutif de l'ANLC	T1 – T4 2024	Le Secrétaire exécutif aborde cette problématique lors de la réunion du conseil d'administration, la préoccupation sera ensuite intégrée dans l'agenda de la direction, visant à développer une compréhension approfondie de cette pratique et à sensibiliser les agents publics.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été abordée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'approfondissement de la compréhension de cette pratique et la sensibilisation des agents publics. Courriers adressés aux parties prenantes concernées. Nombre de sessions de sensibilisation organisées.
4	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) initie une action de sensibilisation à l'endroit des entreprises minières pour promouvoir la transparence dans la détermination du prix de vente et le respect des disposition de l'arrêté portant détermination du prix de référence de la bauxite en Guinée.	Président de la CMG	T1 – T4 2024	Le Président de la CMG inclut l'organisation des ateliers/sessions de sensibilisation sur le prix de vente dans le plan d'action de la Chambre des mines lors du Conseil d'administration	Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'organisation de ces sessions de sensibilisations. Nombre de sessions de sensibilisation organisées. Rapport des sessions de sensibilisations.

					Comptes rendus des médias.
5	Les organisations de la société civile initient une campagne médiatique en collaboration avec les médias en ligne et audio, dans le but de susciter un débat sur le sujet et d'attirer l'attention du public et des décideurs sur le risque de corruption.	Le président du collège des représentants de la société au sein du groupe multipartite de l'ITIE-Guinée.	T1 – T4 2024	Le président évoque cette question lors de la réunion de l'assemblée, ce qui conduit à l'intégration de la préoccupation à l'ordre du jour du collège en vue du lancement de la campagne médiatique.	Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter le lancement de la campagne médiatique. Nombre d'émissions organisés/articles de presse diffusés.
6	L'ITIE organise des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts.	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts.	Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des sessions de sensibilisation. Nombre de sessions de sensibilisation organisées. Rapport des sessions de sensibilisation.